

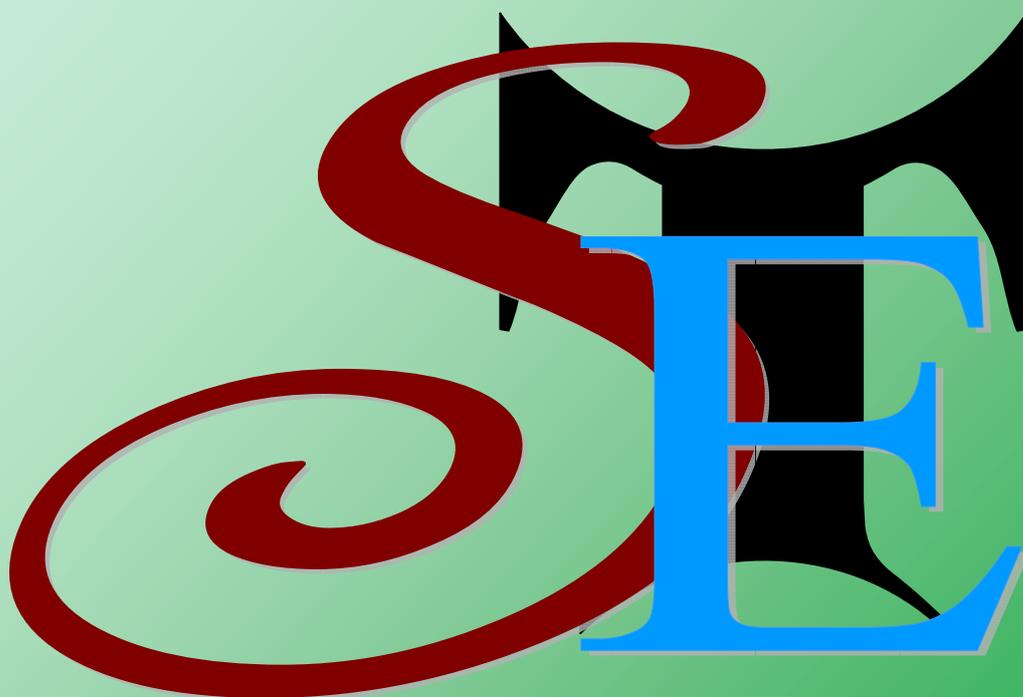


INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

---



Décembre 2018 N° 10

INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET  
PROFESSIONNEL

---

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES  
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

---

Directeur de Publication ..... : Dr BERTE Zakaria, IPNETP

Secrétaire de Publication ..... : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP

Directeur Scientifique ..... : Pr Kanvally FADIGA, ENS

*Membres du comité scientifique*

Pr BAHA Bi YOUZAN D. .... : Université de Cocody Abidjan

Pr KOUADIO Béné Marcel ..... : Université de Cocody Abidjan

Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB, Yamoussoukro

Pr GBONGUE Jean-Baptiste ..... : IPNETP, Abidjan

Dr BERTE Zakaria ..... : IPNETP, Abidjan

## TABLE DES MATIERES

<b>I – Editorial</b>	
Dr Zakaria BERTE.....	7
<b>II - La contribution de l’enseignement différencié selon le genre à la promotion de la femme dans le système éducatif ivoirien :</b>	
<i>Cas du Lycée Sainte Marie de Cocody - DJIMAN Brahima,</i>	
<i>Institut d’Ethno-Sociologie (I.E.S.) Université Félix Houphouët Boigny de Cocody (Abidjan).....</i>	9
<b>III - Genre et choix des filières d’orientation dans l’enseignement technique et professionnel en Côte d’Ivoire :</b>	
<i>Cas du Lycée Technique d’Abidjan et du Lycée et du Professionnel de Yopougon</i>	
<b>Gbomené Hervé ZOKOU - Institut Pédagogique National de l’Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP).....</b>	27
<b>IV - La réforme actuelle du collège en Côte d’Ivoire, une initiative améliorative des conditions d’enseignement et d’apprentissage en faveur des enseignants et des élèves - Dr Dago Emile GOHOUA</b>	
<i>Centre de Formation Pédagogique et Centre de Recherches des Arts et Culture de l’INSAAC (Côte d’Ivoire).....</i>	53
<b>V - Travailleurs pauvres en milieu urbain : cas des chauffeurs de gbakas dans le transport abidjanais - DAGO Michèle-Ange</b>	
<i>Enseignant-chercheure, sociologue Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Côte d’Ivoire).....</i>	73
<b>VI - Pollution de l’air par gaz d’échappement et pratiques des chauffeurs de woro woro à Abidjan</b>	
<b>Yedlock Marie-Christiane Adou, Fulbert Tra, Youzan Baha Bi</b>	
<i>Département de Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny Cocody .....</i>	99
<b>VII - Approche socio-anthropologique de la contraction de la grossesse chez les femmes âgées du district d’Abidjan - AGOBE Ablakpa Jacob, KOFFI Koffi Gnamien Jean-Claude, ADJOURMANI Kobenan, NANA N’goh N’goran Konan, Institut d’Ethno-Sociologie (IES) UFR-SHS, Université Félix Houphouët-Boigny.....</b>	121
<b>VIII - Contribution bénévole des associations : l’expérience de l’Union Nationale des Donneurs de Sang bénévoles de Côte d’Ivoire</b>	
<b>KAMBE Kambé Yves - Chercheur à l’Institut d’Ethnosociologie Université Félix Houphouët-Boigny Cocody, DIABATE Songui</b>	
<i>Docteur en sociologie option santé de l’Université Félix Houphouët-Boigny, attaché de recherche au Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIREs).....</i>	139
<b>IX - L’idée de Dieu dans la pensée politique de John Locke</b>	
<b>Konan Yao Olivier - Docteur en philosophie politique et sociale Université Alassane Ouattara, Bouaké – Côte d’Ivoire.....</b>	161

**LA REFORME ACTUELLE DU COLLEGE EN COTE D'IVOIRE,  
UNE INITIATIVE AMELIORATIVE DES CONDITIONS  
D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE EN FAVEUR  
DES ENSEIGNANTS ET DES ELEVES**

**Dr Dago Emile GOHOUA**

*Centre de Formation Pédagogique et Centre de Recherches  
des Arts et Culture de l'INSAAC (Côte d'Ivoire)  
emilegohoua@gmail.com*

***Résumé***

Depuis quelques décennies, L'Unesco a publié sa vision de l'école dans les pays en voie de développement : Ecole pour tous et amélioration de l'apprentissage. Pour le respect de ce principe, La Côte d'Ivoire a promulgué la loi 2015-635 du 17/11/2015 sur la scolarisation obligatoire pour tous les enfants. Sur cette base notre pays fait actuellement la reforme des collèges. Tel est l'objet de cette étude.

Les instruments d'investigation sont l'étude documentaire et les entretiens. Les résultats de cette étude montrent que ce projet conduit à la construction des collèges de proximité dans les zones rurales et à faire la formation des professeurs bivalents à l'Ecole Normale Supérieure. La capacité d'accueil d'un collège de proximité est en base deux. Il est alors très faible. Le choix de la bivalence comme système de formation pédagogique contraint les enseignants et les apprenants à l'inefficacité. Pour être donc dans la vision scolaire de l'Unesco, il faut plutôt construire plusieurs grands collèges de proximité et faire la formation classique des enseignants.

**Mots clés :** Reforme, collège, professeurs bivalents, inefficacité, formation classique,

**Abstract**

A few decades after, UNESCO published its vision about school in developing countries: School For All and improvement of learning.

For the respect for this principle, Côte d'Ivoire promulgates the law 2015-635 on 17/11/2015 about compulsory schooling for all the children. On that basis, our country is now making the reforming secondary schools. This is the aim of this study.

We resorted the following investigation tools the study of documents and the conversations.

The results of this study show that the project leads to the building of local secondary schools in rural areas and the training of twofold subjects teachers at the teachers training schools. The accommodation capacity of the local secondary school, on basis two. What is very weak. The choice of twofold subjects as pedagogical training system compels teachers and learners to ineffectiveness. Therefore, be in the schooling vision of Unesco, more bigger secondary schools must be built, then the classic training of teachers must be conserved.

**Key words** : Reform, local secondary school, twofold subjects teachers, ineffectiveness, classic training.

### **Introduction**

L'enfant de cette époque à l'évidence n'est pas celui d'hier pour plusieurs raisons, les nouveaux modes d'éducation scolaires, la mutation des cellules familiales, la présence des écrans, la globalisation, ou même les changements de paradigme sur le marché du travail sont autant de critères à prendre désormais en compte pour qui veut bien comprendre la jeunesse scolaire de l'époque actuelle.

On peut donc comprendre que l'enjeu de chaque réforme en éducation est d'enterrer une situation passée pour ouvrir une fenêtre sur le futur. En l'occurrence, il s'agit d'assumer que le système scolaire qui prévalait il y a 40 à 50 ans, ne peut encore former convenablement les enfants d'aujourd'hui à plus forte raison quand les changements accélèrent sur les plans techniques, technologiques et médiatiques.

La réforme du collège amorcée donc depuis quelques années dans notre système éducatif, aurait pour but d'améliorer la première condition des collèges classiques existants, c'est-à-dire entre autres, les conditions des enseignants dans l'exercice de leurs fonctions et celles de l'apprentissage des élèves pour optimiser leurs meilleurs rendements. Dans l'éventail des priorités de cette rénovation figurent le renforcement de l'éthique et la vulgarisation de l'apprentissage de l'outil informatique en milieu scolaire. Certes, augmenter les infrastructures d'accueil est une condition préalable, c'est alors que l'Etat prend l'initiative de construire des collèges dits de

proximité conformément à la mise en œuvre de la politique de l'Education Pour Tous prônée par l'Unesco.

A priori, notre hypothèse stipule que les dispositions de la réforme actuelle du collège, sont légitimes en raison de la marginalité du nombre important d'enfants par rapport à l'école, mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour conférer à notre système éducatif une éducation de masse et de qualité.

Ce faisant nous formulons les questions suivantes : la capacité d'accueil d'un collège de proximité est-elle suffisante pour recevoir tous les élèves de CM2 de chaque communauté rurale où il est situé ?

La pratique de la bivalence dans les collèges de proximité n'a-t-elle pas un caractère dépréciatif de l'enseignement ?

D'emblée, qu'est-ce que le collège et quels en sont les objectifs ?

Le collège est un établissement d'enseignement secondaire. Il accueille tous les élèves à l'issue de la scolarité primaire.

Son premier objectif, est de faire atteindre à tout au moins la maîtrise du socle commun de la connaissance et des compétences indispensables qui sont :

- La maîtrise de la langue française
- La maîtrise des principaux éléments de mathématiques,
- Une culture humaine et scientifique permettant un libre exercice de la citoyenneté.
- La pratique d'au moins une langue vivante étrangère,
- La maîtrise des techniques usuelles de l'informatique et de la communication.

D'autres enseignements y sont dispensés au cours de la scolarité pour compléter le socle commun. Le Diplôme national du BEPC valide la formation acquise à l'issue du collège.

## **1- Méthodologie**

Dans cette investigation qualitative, nous avons effectué la recherche documentaire et les entretiens. La première étape nous a permis d'aller à la Direction des Examens et Concours (DECO) et au Ministère de L'Education Nationale. Nous y avons trouvé les informations sur la localisation des collèges, leurs résultats au Bepc depuis 1960 jusqu'en 2018 et des documents officiels qui marquent le fondement administratif et légal de la réforme du collège.

La deuxième étape de notre investigation a été des entretiens avec le Directeur de la formation continue de l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan et avec celui du Centre National de Matériel Scientifique (CNMS). Ce dernier était un des membres du comité chargé de la planification de la réforme des collèges. De ces contacts nous avons eu des informations sur la formation bivalente des professeurs de collèges et sur l'opérationnalisation de la réforme des collèges. Quels est le bilan de cette recherche ?

## **2- Résultats**

Cette phase consiste à d'abord présenter les résultats, ensuite à faire leur analyse et leur discussion.

### **2-1 Présentation des résultats**

Ceux-ci concernent le fondement administratif et légal de la réforme et les enjeux de la bivalence à l'Ecole Normale Supérieure.

#### **2-1-2 Fondement administratif et légal de la réforme**

Le socle administratif de cette réforme du collège en Côte D'Ivoire repose d'abord sur l'adoption d'une communication en conseil des Ministres du 27/11/2013 relative à l'enseignement. Selon cette déclaration, «cette réforme consiste à créer des collèges de proximité fonctionnant en «base deux», soit avec huit classes. Ces collèges au format réduit seront situés au plus près des communautés rurales et des familles afin de permettre aux élèves de résider en familles et aux filles de bénéficier d'un encadrement parental plus effectif, réduisant ainsi pour ces dernières, les risques de grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles.

Ces collèges dispenseront un enseignement identique à celui des collèges classiques L'ensemble des matières étant enseignées par des professeurs polyvalents recrutés sur concours et formés spécialement à cet effet à L'Ecole Normale Supérieure (ENS)».

L'aspect légal de cette réforme se trouve dans la promulgation de la loi 2015-635 du 17/11/2015 relative à l'enseignement. L'article 2 alinéa 1 de cette loi dispose que :

Dans le cadre du service public de l'enseignement, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de six à seize ans. Celle-ci est complétée par l'article 17 nouveau en ces termes : il est fait obligation aux parents dont les enfants atteignent l'âge de six ans de les inscrire dans un établissement scolaire. Les parents sont tenus de s'assurer de l'assiduité de leurs enfants jusqu'à l'âge de seize ans. Ces dispositions portent création des collèges de proximité à base deux et obligent à la formation en bivalente des professeurs de collèges à l'Ecole Normale Supérieure.

Quant à l'article 17-1, il dispose que le parent qui viole l'obligation de scolarisation prévue par la présente loi, est puni d'une peine d'emprisonnement de deux à six mois et une amende de 50.000 à 500.000 Fcfa ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 17-2 : Pour la mise en œuvre de la scolarisation obligatoire définie à l'article 2-1, de la présente loi l'Etat met progressivement à la disposition des infrastructures scolaires, les personnels enseignants et d'encadrement qualifiés avant la fin de l'année 2025. Jusqu'à cette date, l'obligation faite aux parents, en application de l'alinéa 1 de l'article 17 de la présente loi, ne s'applique que si une offre de scolarisation existe au sein d'un établissement public d'enseignement proche de leur lieu de résidence.

### **2-1-3 La formation bivalente à l'ENS**

Les données recueillies à l'Ecole Normale Supérieure sont d'une part relatives au répertoire des disciplines qui rentrent en ligne de compte dans la formation bivalente des enseignants et d'autre part elles concernent les autres disciplines mises à l'écart d'une manière ou d'une autre.

Nous y avons aussi obtenu les effectifs des enseignants déjà ou encore en formation.

Les disciplines concernées par la bivalence sont :

Français/Education aux Droits de l'Homme et de la Citoyenneté, Histoire – Géographie/Français, Anglais/Epreuves physiques et sportives, Mathématiques/Technologie de l'Information et de la Communication au collège, Sciences de la Vie et de la Terre/Physique-Chimie, Physique-Chimie/Sciences de la Vie et de la Terre.

Les disciplines qui ne sont pas concernées par la bivalence mais qui sont enseignées dans les collèges de proximité sont l'Allemand et l'Espagnol.

Les disciplines des Arts (Arts Plastiques et la Musique sont soustraites des enseignements des collèges de proximité.

La discipline concernée par la bivalence mais pas encore enseignée est : TICE (Technologie de l'Information et de la communication au collège).

Par ailleurs, les effectifs des professeurs déjà formés et encore en formation à l'Ecole Normale Supérieure sont :

**Tableau 1 Effectifs des professeurs en formation bivalente**

Années de formation	Effectifs des professeurs
2014/2016	692
2015/2017	1049
2016/2018	851
<b>Total</b>	<b>2592</b>

## **2-2 Analyse des résultats**

### **2-2-1-L'état des lieux des collèges classiques**

Cette partie présente la localisation et les résultats de ces établissements secondaires.

#### **2-2-1-1 La localisation des collèges classiques**

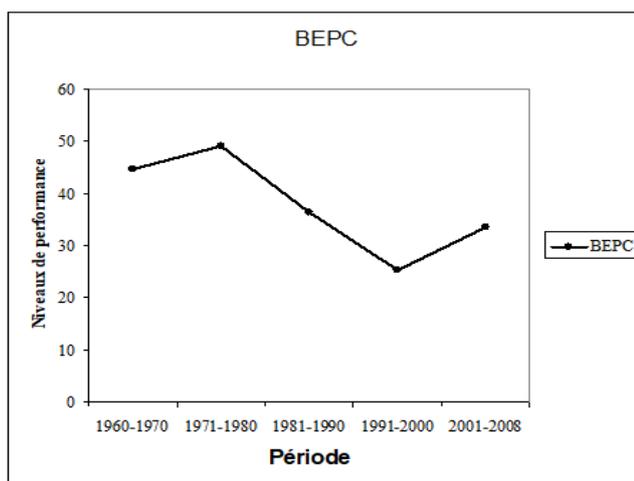
Les Collèges d'enseignement général (CEG) étaient localisés dans tous les chefs lieux de Sous Préfectures de notre pays. Quelques uns étaient aussi dans les grandes villes à coté des lycées. Les élèves qu'on y orientait, étaient les plus âgés de leur génération. Ils étaient pour la plupart dévolus à la formation courte après le brevet (cafop, formation technique et professionnelle, ateliers d'apprentissage mécanique...). A cause du rajeunissement accéléré de la population scolaire tous les CEG ont disparu pour faire place aux collèges modernes. Les élèves ont ici la vocation de continuer leurs études dans les lycées modernes, scientifiques, techniques et artistiques La migration de la population scolaire des campagnes vers les villes après admission au concours d'entrée en sixième a posé beaucoup de problèmes de tutelle aux parents d'élèves à cause du manque d'infrastructures d'accueil tels que l'internat, les centres d'hébergement et les cantines scolaires.

En somme, les collèges sont éloignés des zones rurales où habitent plusieurs enfants en âge de fréquenter le premier cycle de l'enseignement secondaire.

#### **2-2-1-2 Les résultats des collèges classiques au BEPC**

Les tableaux suivants présentent l'évolution des taux de réussite aux examens du Bepc de 1960 à 2018.

**Tableau 1 : Graphique des niveaux de performances aux examens de BEPC de 1960 à 2008**



**Source :** Echos de la DECO N°001 – Mars 2009 : « Evolution des taux de réussite aux examens scolaires de 1960 à 2008 »

Depuis les années 1960 jusqu'en 1971, les résultats connaissent une croissance qualitative relativement continue. Cette situation peut se comprendre quand on sait que la Côte d'Ivoire venait de tourner la page au système éducatif colonial pour se nourrir d'espoir dans sa gestion autonome de l'éducation.

Des décennies de 1970 à 1990 la courbe de l'évolution des résultats du Bepc est décroissante sur 30 ans.

Ceci prouve les difficultés du pays à amorcer son développement une décennie après son indépendance. Ce contexte a en effet été jalonné par plusieurs crises économiques et structurelles qui n'ont point épargné le domaine de l'éducation. Ces années depuis les indépendances jusqu'à cette époque ont été gérées par la pédagogie traditionnelle (p.t) et la pédagogie par objectif (p.p.o).

A partir de 2000 jusqu'en 2008 la croissance qualitative des résultats à bien repris. Cette époque est celle de la formation par compétence comme moyen de gestion pédagogique du système éducatif. Cependant, précisons que de 1960 à 2008 la moyenne d'admission aux examens du Bepc est de

37.78% Ce résultat enregistré en termes de bilan de la réussite scolaire sur cette période, a suscité beaucoup d'inquiétudes. Cette donnée a constitué une preuve de la crise d'éducation persistante et donc menaçante pour l'avenir prometteur de notre pays qui cherche à sortir du sous développement.

**Tableau 2 : Taux d'évolution des résultats du Bepc de 2009 à 2018**

<b>Années scolaires</b>	<b>Taux d'admission au Bepc</b>
2008-2009	24.82%
2009-2010	32.19%
2010-2011	17.34%
2011-2012	17.14%
2012-2013	40.17%
2013-2014	57.43%
2014-2015	58.62%
2015-2016	59.11%
2016-2017	60.08%
2017-2018	60.14%

**Source : Rapport d'analyse statistique du système éducatif 2015-2016**

Si les résultats de 2009 et 2010 sont faibles, ceux de 2011 et 2012 sont encore plus faibles. Ceci s'explique par le déséquilibre socio politique que la Côte d'Ivoire a connu peu avant et après la crise postélectorale de cette époque.

La croissante fulgurante des résultats de 2013 à 2018 témoigne de la stabilité socio politique du pays. En outre, sur cette période, le système pédagogique de la formation par compétence a été remplacé par l'approche par compétence.

Somme toute, ces derniers résultats du système éducatif sont bons mais sont encore loin des seuils de performance de l'Unesco situés entre 80% et 100% des taux d'admission. Par conséquent, l'insuffisance constante des résultats des collèges aux épreuves du Bepc sur plusieurs décennies est une raison qui motive la tenue d'une réforme adéquate.

### **2-2-1-3- A propos des collèges de proximité et la bivalence des enseignants**

Au préalable, notons que les collèges de proximité sont construits par trois grands opérateurs économiques.

La France, par le contrat de désendettement et de développement conclu avec la Côte d'Ivoire, a déjà construit 40 établissements. Les fonds de cette convention émanent de l'annulation des dettes de notre pays au compte des pays pauvres très endettés (PPTÉ). La Banque mondiale apporte aussi son appui au développement. Elle a bâti 07 collèges. Dans le cadre du «*millennium for challenge and corporation*», les Etats-Unis ont décidé d'apporter leur appui à ce programme de réforme. Ils ont construit 02 collèges. Aude là 84 autres collèges sont en voies de construction.

D'une part l'interprétation des données obtenues porte sur le fondement administratif et légal de la dite réforme et d'autre part elle concerne les enjeux de la bivalence à l'ENS.

La déclaration du gouvernement en date du 27/11/2013 relative à l'enseignement fut un préalable et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Ecole Pour Tous décrétée par l'Unesco à Paris en 2004. C'est elle qui a conduit à la promulgation de loi 2015-635 du 17/11/2015 relative à l'enseignement. Celle-ci a institué la scolarisation obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de six à seize ans.

L'aspect légal de cette réforme se trouve dans la promulgation de la loi 2015-635 du 17/11/2015 relative à l'enseignement. L'article 2 alinéa 1 de cette loi dispose que :

Dans le cadre du service public de l'enseignement, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants âgés de six ans, mais les parents sont tenus de s'assurer de l'assiduité de leurs enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

Le fondement social de cette disposition passe par l'observation de la population scolarisable, de celle qui est effectivement scolarisée, de la croissance annuelle des taux de scolarisation.

Selon les dernières données relatives à la population scolaire du Ministère de l'Education Nationale tirées des statistiques du recensement général de la population et de l'habitat de 2014, une projection statistique a été faite sur l'année scolaire 2015-2016 concernant la population scolarisable en cette année là. Elle est estimée à 9.139847 élèves pour l'ensemble du système éducatif pour l'âge compris entre 3ans et 18 ans.

La part du primaire est de 3.569.758 élèves pour l'âge de 6 à 11ans et celle du 1<sup>er</sup> cycle de secondaire se chiffre à 2.123.580 élèves pour la tranche d'âge de 11 à 15 ans.

En 2015-2016, la population totale des élèves inscrits au préscolaire, primaire et au secondaire s'élève à 5.400.789. Ce taux représente 07% de croissance annuelle par rapport à l'année précédente. Le plus important ici, c'est que cette population équivaut à 59.1% de la population scolarisable. En des termes clairs, 40.9 % des enfants en âge d'être mis à l'école ne s'y trouvent pas encore. Cela suppose qu'approximativement, ils sont au nombre de 3.739.058 cas.

Le taux élevé de la population scolarisable et son augmentation annuelle à hauteur de 07% constituent les points culminants qui justifient l'urgence et le bien fondé de cette réforme qui permettrait une scolarisation totale et réussie des enfants de toutes les sociales,(zones rurales, urbaines, quartiers précaires...).

Rappelons à toute fin utile que les principes directeurs de la politique de l'Education Pour Tous (EPT) suggérée par l'Unesco luttent contre :

- L'exclusion scolaire, d'où la notion d'école inclusive,
- Les mauvais résultats des élèves,
- Les inégalités dans l'apprentissage,

L'insuffisance du temps d'instruction,

- Elévation des taux d'abandon et la disparité entre les garçons et les filles en milieu scolaire.

Il s'en suit que l'inclusion scolaire enrôle nécessairement tous ces indicateurs pour parler de la réussite d'une réforme scolaire qui se passerait dans la perspective éducative de L'EPT que propose l'Unesco.

Au vu des indicateurs qui précèdent. Dans la mise en œuvre de la réforme du collège en Côte d'Ivoire, il semble se poser un certain nombre de problèmes qu'on peut déceler dans la description du collège de proximité.

Il est à base deux, c'est-à-dire qu'il compte 8 classes et a donc une capacité de 400 élèves pour un effectif de 50 élèves par classe. Il est animé par 05 professeurs bivalents et un professeur de langue, soit Allemand ou Espagnol. Les disciplines des arts tels que l'art plastique et la musique ne figurent pas dans les programmes d'enseignement de ce collège. Pour l'heure, la matière de la technologie de l'information et de la communication programmée en formation bivalente n'est pas encore enseignée dans ce collège.

Le volume horaire pédagogique dévolu aux enseignants bivalents est de 21 heures par semaine. Cela suppose qu'ils consacrent 10h.30 mn à chaque discipline par semaine. Ce qui précède a des conséquences sur les apprenants et sur les enseignants.

#### **2-2-1-4 Conséquences sur les apprenants**

De prime abord, la capacité d'accueil d'un collège de proximité étant de 400 élèves, il se trouve très petit pour recevoir tous les enfants de CM2 de chaque communauté rurale. Il y a plusieurs centaines de villages en Côte d'Ivoire qui ont deux jusqu'à cinq groupes scolaires. En effet tous les enfants issus de ces écoles devraient pouvoir être suffisamment admis dans les collèges de proximité construits à cet effet. Mais tel ne sera pas le cas parce que les classes de 6<sup>èmes</sup> ne peuvent recevoir que 100 élèves par école et par année scolaire. Avec la suppression du concours d'entrée en 6<sup>e</sup>, les taux de passage au collège, dépassent désormais les 80% dans ces dernières années. L'exode massif de ces enfants vers les zones urbaines sera encore une difficulté récurrente.

La soustraction définitive des disciplines artistiques est une inégalité dans l'apprentissage entre les élèves des collèges classiques qui font ces disciplines et ceux qui en sont ici exemptés.

Dans la logique de la bivalence, l'on assiste à la réduction de moitié du temps d'apprentissage car les élèves ont désormais droit à 10 h 30 minutes d'apprentissage dans chaque discipline par semaine. C'est une insuffisance

du temps d'instruction. Ce qui précède est d'une part une violation de certains principes sus indiqués de la philosophie éducative de l'Unesco sur l'École Pour Tous et d'autre part, elle fait entorse à une des dispositions de la déclaration du gouvernement du 27/11/2013 qui suggère que «*ces collèges dispenseront un enseignement identique à celui des collèges classiques*».

### **2-2-1-5 Conséquences sur les enseignements**

La gestion pédagogique de la bivalence, est une entreprise difficile.

Tout s'exprime en double occupation pour l'enseignant qui s'efforce de préparer minutieusement les cours, réviser et actualiser ses connaissances en vue de les dispenser avec aisance et professionnalisme. Malgré sa bonne volonté, son efficacité est sérieusement mise à l'épreuve. Etant donné qu'il a au moins deux niveaux, Le suivi de la progression dans deux disciplines sur plusieurs niveaux accroît ses occupations cognitives et pédagogiques. Les évaluations, les barèmes et les corrections se faisant aussi en double, entraînent une fatigue intellectuelle. Concernant les enseignants bivalents en anglais et en Epreuves Physiques et Sportives, la fatigue physique s'ajoute aux contraintes intellectuelles. Les risques d'accident sur le terrain sportif sont très grands car ceux-ci n'ont pas été recrutés à l'École Normale Supérieure en tenant compte de la tranche d'âge requise pour les fonctions physiques et sportives. D'ailleurs, le service de santé de l'ENS a enregistré plusieurs cas d'accidents pendant la formation : des problèmes respiratoires, des entorses, des luxations, des élongations et mêmes des fractures sur une dizaine d'étudiants, en majorité des filles.

### **2-2-1-6 Les autres difficultés créées par le choix de la bivalence**

Cette gestion pédagogique qui contraint les enseignants les élèves et par de là tout le système éducatif à l'inefficacité, entraîne aussi le chômage de plusieurs centaines d'étudiants chaque année.

En effet, selon le tableau statistique de la formation initiale de l'École Normale Supérieure, de 2014 à 2018, 2592 professeurs bivalents ont été formés. Ces données montrent qu'en formation classique l'effectif des professeurs serait de 5184. Le nombre provisoire d'étudiants contraints au chômage par la pratique de la bivalence à l'ENS sur cette période est de 2592. Aussi longtemps que durera cette pratique, plusieurs milliers

d'étudiants qui ont la vocation d'enseigner dans le secondaire général, seront toujours au chômage.

### **2-3 Discussion des résultats**

La discussion des résultats renvoie à leurs interprétations et à l'essai d'élaboration théorique mais nous toucherons seulement le premier aspect avant de faire des propositions constructives

#### **2-3-1 Interprétation des résultats**

Précisément, l'interprétation traite ici les questions de l'authenticité, de la généralisation et des limites des résultats obtenus.

##### **2-3-1-11 Authenticité des résultats**

Elle a pour objet de vérifier si les résultats issus des investigations sont en phase ou non avec l'hypothèse de départ. qui affirme que les dispositions de la réforme actuelle du collège, sont légitimes en raison de la marginalité du nombre important d'enfants par rapport à l'école, mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour conférer à notre système éducatif une éducation de masse et de qualité.

En effet La migration massive de la population scolaire très jeune de nos jours, des campagnes vers les villes après admission à l'entrée en sixième pose beaucoup de problèmes (logements, sécurité, éducation familiale) aux parents d'élèves à cause de l'insuffisance des collèges. Ces faits sociaux portent légitimité à la création des collèges de proximité.

A contrario, un collège de proximité à base deux est une insuffisance dans ce contexte où la population scolaire a une croissance annuelle d'environ 07% mais aussi ne résous pas le problème de la migration des élèves qui sont dans ces collèges vers les villes à la poursuite de leurs études du second cycle.

L'étude montre aussi que la gestion pédagogique de la bivalence, est une entreprise difficile tant pour les enseignants que pour les élèves.

Ce faisant, cette hypothèse est confirmée.

### **2-3-1-2 La généralisation des résultats**

Cette phase conduit à donner réponse aux questions suivantes :

Les résultats de cette recherche peuvent-ils être étendus à tous les secteurs de l'enseignement secondaire du Pays ?

Ceux-ci sont-ils extensibles à l'Enseignement Supérieur ?

Quelles peuvent en être les restrictions ?

D'entrée, notons que le fondement légal et administratif de la réforme du collège en Côte d'Ivoire, est un projet national. La construction des collèges de proximité concerne prioritairement l'enseignement secondaire général mais aussi technique et professionnel. La légitimité de la création des collèges de proximité est l'expression de tous d'avoir les élèves auprès des parents pendant l'année scolaires pour les raisons diverses sus-indiquées. Cependant la mesure pédagogique d'accompagnement qui est la formation bivalente ne touche pour l'instant que l'enseignement général par le biais de l'Ecole Normale Supérieure. La formation bivalente des enseignants des collèges de proximité n'a pas encore touché l'IPNETP et l'INJS, structures de formations pédagogiques destinées à la formation des enseignants des secteurs techniques, professionnels et sportifs.

Quant à l'enseignement artistique, il n'est concerné ni par la dite réforme ni par la formation bivalente qui en découle.

Si la réforme du collège ne concerne pas l'enseignement supérieur, Quant à la notion de réforme du système éducatif ivoirien elle impacte déjà l'enseignement supérieur avec l'avènement du système LMD et son corolaire de mutations dans la dynamique internes des Universités et des Grandes Ecoles.

Les limites de ces réformes résident dans l'inefficacité permanente du système éducatif malgré les efforts fournis. La structure et le fonctionnement de ces réformes actuelles n'aident pas encore le système éducatif à atteindre les seuils de performances recherchés par l'UNESCO.

Au vu de tout ce qui précède, nous proposons ce qui suit :

## **9 - Suggestions pour scolariser plus d'enfants et améliorer les performances**

.Selon les statistiques de 2015-2016. 3.569.758 enfants de 6 à 11ans et 2.123.580 enfants de 11 à 15 ans qui devraient être au primaire et au secondaire n'y étaient pas. Etant donné que cette population a une croissance annuelle de 07%, nous proposons que la taille du collège de la réforme aie une grande capacité d'accueil. Cette taille devra être proportionnelle aux effectifs des élèves de CM2 inscrits dans les écoles ou groupes scolaires des communautés rurales. Ceci ferait éviter les disparités dans l'implantation de ces collèges entre les communautés rurales qui ont des tailles très différentes (d'au moins 300 à plus de 4000 habitants par village ou communauté rurale). Au demeurant,, ces collèges doivent progressivement se mieux en lycées Cette mesure permettra de maintenir sur place le maximum d'enfants auprès de leurs parents.

Notre seconde proposition est relative au respect de la déclaration du gouvernement du 27/11/2013 relative à l'enseignement. Selon cette celle-ci, *«Ces collèges dispenseront un enseignement identique à celui des collèges classiques»*. Ceci suppose que les disciplines d'art plastique et de musique doivent être inscrites au programme d'enseignement de ces collèges.

Pour un collège appelé à l'émergence et donc à l'efficacité, la formation bivalente qui n'est pas une mesure de performance pédagogique, devra être progressivement arrêtée et remplacée par la formation classique des enseignants. L'enseignement bivalent répondra alors à une simple éventualité mais ne saurait être un point de mire d'une réforme qualitative en Education Ces options servent à éviter l'insuffisance de l'instruction et de l'apprentissage.

Par ailleurs, pour l'enseignement de l'informatique au collège, il serait souhaitable de recruter massivement les étudiants diplômés en BTS informatique, de faire leur formation pédagogique à l'ENS et les affecter dans tous les collèges classiques et de proximité.

Le contrat et désendettement et de développement entre la Côte d'Ivoire et la France, pourrait s'orienter dans ce sens en vu de l'équipement certain de tous les collèges en matériels informatiques.

## **Conclusion**

Au terme de cette investigation sur le thème suivant : la réforme actuelle du collège en Côte d'Ivoire, est elle une initiative améliorative des conditions d'enseignement et d'apprentissage en faveur des enseignants et des élèves ?

Nous nous sommes interrogés d'une part si la capacité d'accueil d'un collège de proximité est suffisante pour recevoir tous les élèves de CM2 de chaque communauté rurale où il est situé et d' autre part si la pratique de la bivalence dans les collèges de proximité n'a pas un caractère dépréciatif de l'enseignement.

Cette étude est fondée sur des données qualitatives. Les instruments qui ont servi à l'opérationnalisation de cette recherche, sont l'étude documentaire et l'entretien. Ils ont aidé à obtenir les grandes lignes des résultats selon lesquels cette réforme a un fondement social, administratif et légal. Par ailleurs, elle a des Insuffisances qui résident d'abord dans la violation de certains indicateurs de l'Unesco sur l'Education Pour Tous (...) et dans l'entorse faite à la déclaration gouvernementale du 27/11/2013 relative à l'enseignement. Selon cette disposition le contenu des enseignements des collèges de proximité doit être similaire à celui des collèges classiques.

En outre cette étude fait ressortir l'insuffisance de la capacité d'accueil du collège de proximité par rapport à la mobilisation de masse des enfants en âge de scolarisation et qui se trouvent encore en dehors du système éducatif par manque d'infrastructures d'accueil. Enfin, elle fait ressortir que la bivalence comme point de mire de la réforme du collège, contraint les enseignants et les apprenants à l'inefficacité.

Elle propose alors l'extension de la capacité d'accueil du collège de proximité, un retour à la normalité classique de l'enseignement qui doit être renforcé massivement par l'Education aux Droits de l'Homme et de la Citoyenneté et la Technologie de l'Information et de la Communication dans tous les collèges du pays.

### Références Bibliographiques

- 1- Anderson, L.W. 2004. *Accroître l'efficacité des enseignants*. Paris : UNESCO.
- 2- Archives du Ministère de l'Education Nationale.
- 3- Banque mondiale 1994, La qualité de l'éducation, définir ce qui est important in findings n° 16 : Région Afrique de la banque mondiale.
- 4- Barahinduka, E.2006. *Les déterminants de la réussite scolaire. Le cas du concours national à la fin de la scolarité primaire au Burundi*. Mémoire de Master en sciences de l'éducation, inédit, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.
- 5- Caillods. F et Postlethwaite. T.N 1989. *Les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les pays en développement*. Paris : IPE.
- 6- Déclaration du gouvernement du 27/11/2013 relative à l'enseignement.
- 7- Echo de la DECO, 2009, n°001, p.11.
- 8- François Dubet et Pierre Merle 2016, *Reformer le collège*, Paris, Puf. ;
- 9- La loi 2015-635 du 17/11/2015 relative à l'enseignement et instituant la scolarisation obligatoire pour tous les enfants.
- 10- L'état de l'école en Côte d'Ivoire, rapport d'analyse, 2008-2009.

- 11- Ndidde. A.N.2006. Caractéristiques des écoles efficaces en Afrique : synthèse des études sur Madagascar, Le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie. In éduquer plus et mieux. (pp.75-76). Paris : ADEA/IPE/UNESCO.
- 12- Rapport d'analyse du système éducatif ivoirien, 2015-2016.
- 13- , Rapport mondial de suivi de l'EPT, Edition Unesco, p 461.
- 14- . Unesco, Paris 2005, Education pour tous, L'exigence de qualité.
- 15- Unesco, Paris 2009, Vers une école inclusive et une amélioration de l'apprentissage, Edition Unesco.
- 16- Van Zanten, 2001, *Ecoles de la périphérie : sociologie de la ségrégation en banlieue* Paris PUF.

Achévé d'imprimer  
sur les presses de l'IPNETP

Décembre 2018

ISBN : 2-909426-43-2  
EAN : 9782909426433

---

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

**SOUSSION D'ARTICLES : [info@ipnetp.ci](mailto:info@ipnetp.ci)**